



## REGLEMENT ARRATS TRAIL 16 JUIN 2019

NOM, DATE:

L'Arrats Trail est une course pédestre (sur sentier, monotrace et chemins de campagne) organisée par l'Association Arrats Trail, le 16 juin 2019 à Mauvezin – Gers .

Tous les départs sont donnés au niveau du Foyer Rural de Mauvezin (32120), les arrivées se font au même endroit.

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillements sont approvisionnés en boissons et nourriture. Le coureur doit veiller, à disposer au départ de chaque poste ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

COURSES, HORAIRES, LIMITES D'AGES :

### Trail 42km

- Départ 7h00
- âge minimum de 20 ans (né en 1999 et avant)
- Un certificat médical sur lequel doit apparaître la mention : « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Tarif : 28€ par coureur
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

### Trail 20km

- Départ 9h00
- Age minimum de 18 ans (né en 2001 et avant)
- Un certificat médical sur lequel doit apparaître la mention : « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Tarif : 16€ par coureur
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

Trail 10km :

- Départ 10h00
- Age minimum de 16 ans (né en 2003 et avant)
- **Coureur adulte** : Un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- **Coureur Mineur** : Une **autorisation parentale** et un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins de 1 an ou sa licence d'athlétisme de l'année en cours.
- Tarif : 10€ par coureur
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

#### La Nordique de l'Arrats 20km

- Départ 9h05
- Age minimum de 18 ans (né en 2001 et avant)
- Un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Tarif : 16€ par coureur
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

#### La Nordique de l'Arrats 10km

- Départ 10h05
- Age minimum de 16 ans (né en 2003 et avant)
- **Coureur adulte** : Un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins de 1 an ou une licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- **Coureur mineur** : Une **autorisation parentale** et un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** » datant de moins de 1 an ou sa licence d'athlétisme de l'année en cours.
- Tarif : 10€ par coureur
- Inscription par internet sur le site de la course <http://arrats-trail.com>

#### La Rando de l'Arrats de 10km

- Départ 10h10
- Pas de limite d'âge
- Tarif : 5€ par randonneur
- Inscription le jour même ou par courrier avec bulletin d'inscription sur le site internet de la course <http://arrats-trail.com>

**Courses enfants gratuites : inscriptions possibles le jour J et documents téléchargeables sur [www.arrats-trail.com](http://www.arrats-trail.com)**

#### Ado Trail de 3 km :

- Départ 11h15
- Benjamins à Minimes (12-15 ans) de 2007 à 2004 (épreuve non chronométrée)
- Une **autorisation parentale**
- Inscription le jour même ou par courrier avec bulletin d'inscription sur le site internet de la course <http://arrats-trail.com>

#### Grandet Trail de 1.2 km (épreuve non chronométrée)

- Départ 11h30
- Poussin (10-11ans) de 2009 à 2008

- Une **autorisation parentale**
- Inscription le jour même ou par courrier avec bulletin d'inscription sur le site internet de la course <http://arrats-trail.com>

**Pitchoun Trail de 0.6 km** (épreuve non chronométrée)

- Départ 11h45
- Les enfants devront être âgés de 6 à 9 ans de 2013 à 2010
- Une **autorisation parentale**
- Inscription le jour même ou par courrier avec bulletin d'inscription sur le site internet de la course <http://arrats-trail.com>

CONDITIONS ET PARTICIPATION :

Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés.

Chaque **coureur adulte** devra impérativement présenter lors de son inscription aux épreuves de Trail et Marche Nordique :

- soit un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre- indication de la pratique de la course à pied en compétition** » pour le Trail et « **non contre- indication de la pratique de la marche nordique en compétition** » pour la Marche Nordique datant de moins de 1 an.
- soit sa licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription en ligne

Chaque **coureur mineur** devra impérativement présenter lors de son inscription au Trail 10km ou à la Nordique de l'Arrats 10km :

- une **autorisation parentale**
- soit un **certificat médical** sur lequel doit apparaître la mention : « **non contre- indication de la pratique de la course à pied en compétition** » pour le Trail et « **non contre- indication de la pratique de la marche nordique en compétition** » pour la Marche Nordique datant de moins de 1 an.
- soit sa licence d'athlétisme en cours de validité à la date de la compétition.
- Les certificats et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription en ligne

Chaque **coureur mineur** devra impérativement présenter lors de son inscription à l'Ado Trail ou le Grandet Trail ou le Pitchoun Trail (épreuves non chronométrées) :

- une **autorisation parentale**

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

Pour les inscriptions en lignes elles seront obligatoirement suivies du paiement en ligne ainsi que du téléchargement d'un certificat médical ou d'une licence conforme aux conditions d'admissions des concurrents.

**Le changement de course ne sera possible que dans la mesure où un dossard serait disponible pour la distance souhaitée. Il n'y aura pas de remboursement pour le passage sur une distance inférieure.**

DOTATION :

Pour le 42 km : Le choix de la taille du t-shirt pourra se faire par inscription internet jusqu'à un mois avant l'épreuve et sera donc arrêté au 16 mai 2019.

#### ANNULATION:

Au vu des investissements engagés pour la mise en place de la manifestation, il n'y aura pas de remboursement de l'inscription en cas d'annulation.

#### ARRIVÉE ET RÉCOMPENSES :

- Trail 42km : 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)
- Trail 20km : 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)
- Trail 10km : 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)
- Marche Nordique 10km : 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)
- Marche Nordique 20km : 3 premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)
- Ado Trail: une récompense par participant.
- Grandet Trail: une récompense par participant.
- Pitchoun Trail : une récompense par participant.

#### MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Chaque coureur doit avoir avec lui, pendant toute la durée de la course, la totalité de son matériel obligatoire. Le contrôle du matériel pourra être effectué, sur le parcours, par le responsable des ravitaillements ou par les contrôleurs. Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course.

Liste du matériel obligatoire :

- réserve d'eau (minimum 1 litre)
- une couverture de survie
- réserve alimentaire

#### ASSURANCES :

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement. Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. . Le dossard devra être lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

#### SIGNALISATION ET BALISAGE :

Marche Nordique de 10 et 20km, Trail 42km, 20km et 10 km se feront en partie dans des sous-bois, chemins et sentiers.

Le balisage sera assuré avec de la rubalise spécifique ou une bombe de peinture biodégradable ainsi que des panneaux fléchés et piquets à fanions. Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route. Des signaleurs seront présents

aux points jugés les plus problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser la course.

## SÉCURITÉ :

Surveillance médicale assurée par la Sécurité civile au départ de la course.

Des bénévoles présents à chaque intersection et sur le parcours assureront la sécurité.

L'organisateur Arrats Trail se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours et/ou les distances de l'épreuve, si les conditions atmosphériques (ou autres dangers) sont de nature à mettre en péril les participants, à tout moment, et d'arrêter tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions. Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés.

Les personnes participent à la compétition sous leur propre responsabilité en cas de vols, pertes ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du code de la route ou du présent règlement.

Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

## REMISE DES DOSSARDS :

La remise des dossards se fera au Foyer Rural de Mauvezin le samedi 15 juin de 17h00 à 20h00.

Le dimanche matin 16 juin à partir de 6h00, le retrait des dossards s'arrêtera 10 minutes avant chaque épreuve .

## RAVITAILLEMENTS:

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture. Le coureur doit veiller, à au départ de chaque poste ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant. disposer sont

Pour toutes les distances un ravitaillement d'arrivée sera accessible aux concurrents.

Sur les parcours des ravitaillements seront proposés :

- 42 km 3 ravitaillements :
  - o R1 Saint Pierre de Vinsac km 11
  - o R2 Saint Anne km 19
  - o R3 Pont de la Gimone km 31
  
- 20km 2 ravitaillements :
  - o R1 Pont de la Gimone km 9
  - o R2 Chemin de Sincère km14
  
- 10 km 1 ravitaillements :
  - o R1 Chemin de Sincère km6

## BARRIÈRES HORAIRES, ABANDONS ET TRANSFERTS :

Des barrières horaires seront mises en place sur le 42 KM.

Les concurrents se verront arrêtés :

- Au ravitaillement de Saint Anne au km 19 après 10h20 soit 3h20 de course (retour par navette)
- Au ravitaillement du Pont de la Gimone au km 31 après 12h00 soit 5h00 de course (retour par la navette)

Les coureurs qui arriveront après 14h00 ne seront pas classés .

## MODIFICATION DU PARCOURS ET ANNULATION DE LA COURSE :

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment, le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (forts risques orageux...) ou décision des autorités, le départ peut-être reporté voire la course annulée. Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours. Dans le cas de l'annulation de l'évènement pour les raisons précitées aucun remboursement d'inscriptions n'aura lieu.

## DROIT À L'IMAGE :

Par sa participation à l'une des courses inscrites à l'Arrats Trail - édition 2019, chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice, Arrats Trail ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

## CNIL :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse complète.

## PÉNALTÉS ET DISQUALIFICATIONS :

Le non-respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

## ÉTHIQUE DE COURSE :

- en cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.
- respecter les zones de culture en restant en bordure de zone
- respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement
- respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation profiter des superbes paysages
- respecter les zones autorisées au public penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes
- regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés
- ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

#### ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course. Il s'engage à suivre le parcours prévu. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.